

<p>Département d'Indre-et-Loire                  Arrondissement de TOURS                  Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p>
	<p>l'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.</p>
<p><b>Séance du 04 juillet 2022</b>                  Convocation du 27 juin 2022</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Mmes DELACOTE, NOURRY, M. GUILLOT, Mme ROBIN, MM. BOMONT, LE CALVE, RENO, Mme ARCHAMBAULT, MM. COELHO DOS SANTOS, BRIAUDEAU, Mmes CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, M. ROBIN, Mme MERCIER-QUENAULT.</p>
<p><b>Nombre de Conseillers :</b>                  En exercice : 23  <u>Présents</u> : 15  <u>Pouvoirs</u> : 05  <u>Absents</u> : 03                    QUORUM : 12</p>	<p><b>Représentée par pouvoir :</b></p> <p>Monsieur DUFAY qui a donné pouvoir à Madame DELACOTE                  Madame BERGE qui a donné pouvoir à Madame NOURRY                  Monsieur RENARD qui a donné pouvoir à Monsieur BRIAUDEAU                  Madame STOEBNER qui a donné pouvoir à Madame MERCIER-QUENAULT                  Monsieur SARRAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur RENO</p> <p><b>Absents :</b> Mmes GAYE et PIOT, M. LEFEUVRE</p> <p><b>A été élue secrétaire de séance :</b> Mme ARCHAMBAULT</p>

**CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZR n° 139  
 MOYENNANT LE PRIX DE 1 € (PROPOSITION DE DELIBERATION MODIFICATIVE)**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 06 décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté la cession au profit de la Commune, moyennant le prix d'un euro, de la parcelle située au lieu-dit « Les terres rouges », d'une contenance de 159 m<sup>2</sup>, cadastrée Section ZR n° 139, appartenant à Monsieur et Madame GUILLOT. Cette parcelle, longeant un fossé communal, était destinée à être cédée à la Commune, et la cession n'a pas eu lieu. Or, de nouvelles acquisitions, en vue de constructions ont été récemment faites sur le reste de la propriété des Consorts Brunault, dont est issue la parcelle ZR n° 139. Dans la situation actuelle, les futures parcelles sont enclavées. C'est la raison pour laquelle Monsieur GUILLOT avait proposé de céder sa parcelle ZR n° 139 à la Commune.

Or, il est apparu lors du bornage définitif et de la division, que deux erreurs ont été commises : La cession doit comprendre une partie seulement de la parcelle cadastrée Section ZR n° 139 et une partie de la parcelle cadastrée Section ZR n° 138.

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal se prononce sur la proposition de cession au profit de la Commune, moyennant le prix de 1 €, d'une partie des parcelles suivantes, appartenant à Monsieur Michel GUILLOT, afin de permettre l'élargissement de la VC n° 301 et le désenclavement des futures parcelles :

- partie de l'ancienne parcelle cadastrée Section ZR n° 138, devenue ZR n° 180, pour Oha 00a 12ca
- partie de l'ancienne la parcelle cadastrée Section ZR n° 139, devenue ZR n° 182, pour Oha 01a 19ca

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour (Monsieur GUILLOT ne prenant pas part au vote) :

**ACCEPTE** la cession au profit de la Commune, moyennant le prix d'un euro :

- de la partie de l'ancienne parcelle cadastrée Section ZR n° 138, devenue ZR n° 180, pour 0ha 00a 12ca
- de la partie de l'ancienne la parcelle cadastrée Section ZR n° 139, devenue ZR n° 182, pour 0ha 01a 19ca

appartenant à Monsieur Michel GUILLOT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

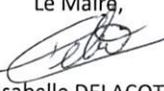
**Dit** que la présente délibération annule et remplace celle du 06 décembre 2021, affichée et transmise à la Préfecture le 10 décembre 2021 et portant le n° 037-21370065-20211206-2021\_12\_05-DE.

ACTE EXECUTOIRE

Pour extrait, certifié conforme,

compte tenu  
de sa publication le : 07 JUIL. 2022  
de sa notification le :  
et  
de sa transmission à la Préfecture  
d'Indre-et-Loire le : 07 JUIL. 2022



Le Maire,  
  
Isabelle DELACOTE.



Le Maire,  
  
Isabelle DELACOTE.